

Compte-rendu du CDEN du 19 octobre 2017

Le préfet ouvre la séance à 16h35.

Conseil Départemental : Catherine Graveron, Guy Avizou, Thierry Gaillard, Laurent Daulny
Maires : Michel Moine, Pierre Morlon
FCPE : Marie-Hélène Lousson, Sylvie Sergeant
Education Nationale : Elisabeth Gaussoit, Nicolas Leclerc, Gilles Dumont, Alice Garcia, Nathalie Lafaye
Etat : Philippe Chopin, Jean-Michel Bergeal, Isabelle Arrighi

DDCSPP : Antoine Arki
Personnalité nommée : Jacques Banville
UNSA : Pierre Gautret
FSU : Stéphane Picout, Julien Colombeau, Sandrine Gorgeon, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Fanny Tissandier, Trémeur Duval, Jérôme

La FSU 23 lit une déclaration.

Les ajustements de rentrée du 14 septembre ont abouti à des attributions de moyens provisoires justes et nécessaires qui vont permettre aux équipes concernées de mettre les élèves qui leur sont confiés en situation de réussite. D'autres situations qui nécessitent une ouverture sont restées en attente. La FSU 23 regrette qu'aucune solution n'ait été trouvée pour ces équipes dont l'engagement n'est plus à démontrer et dont la mission de faire réussir tous les élèves est rendue difficile du fait des effectifs trop élevés.

En revanche la FSU23 espère que ce CDEN sera l'occasion d'analyser réellement les besoins du département. En effet, une carte scolaire, dans un département comme le nôtre, ne peut se résumer à l'analyse mathématique du nombre d'élèves par classe comme les cadres de l'Education Nationale l'affichent. De plus cette analyse mathématique est erronée depuis plusieurs années : les effectifs sont sous-évalués pour la Creuse alors qu'ils sont largement sur-évalués pour les autres départements de l'académie. Or, ces prévisions d'effectifs conditionnent l'allocation des moyens à chacun des départements. Il faudrait en effet prendre en compte entre autre le nombre de niveaux par classe, le contexte géographique, les données socio-économiques...

Aussi, ces ajustements tardifs mais nécessaires se sont faits au détriment de la brigade de remplacement et par conséquent des conditions de travail de l'ensemble des personnels du département. C'est pourquoi la FSU 23 dénonce l'insuffisance des moyens et leur répartition injuste à l'échelle du département. En cela, la FSU 23 se félicite que l'administration partage enfin le constat d'inégalités territoriales insupportables. La baisse démographique constatée ces dernières années n'a malheureusement provoqué, de par les choix des cadres de l'Education Nationale du département, qu'un accroissement de ces inégalités et n'a pas permis au Service Public d'Education Nationale creusois du « mieux d'école », pire, nous n'arrivons même plus à assurer le quotidien (remplacement, formation, aide aux élèves en difficultés...) !

La FSU condamne également les choix politiques de l'administration (du ministère à la DSDEN23 en passant par le rectorat) qui, connaissant depuis le mois de mars 2017 que la rentrée se ferait en sous-effectif, a délibérément fait le choix d'organiser cette pénurie en ne recrutant pas à la hauteur des besoins dans le cadre du concours et en actant très tôt le recours aux personnels contractuels comme LA solution.

La FSU 23 rappelle son attachement à un Service Public d'Education de qualité et au recrutement par concours de professeurs des écoles sous le statut de fonctionnaire.

En effet, ce statut présente une double garantie : celle d'apporter les protections nécessaires aux fonctions de professeurs des écoles et de garantir aux usagers l'égalité, la neutralité, la continuité du service public.

De la même manière, la FSU 23 déplore et condamne la dégradation des conditions de travail au sein des services de la DSDEN 23.

Depuis près de 7 mois, le Secrétaire Général cumule l'intérim d'IA-DASEN avec ses propres fonctions. Durant l'été, les services ont subi le transfert de la paie à Limoges. Le fonctionnement des services ne tient plus que par le surinvestissement des personnels administratifs restants et des agents nouvellement nommés alors qu'ils sont pour la plupart contractuels. Comment croire que, dans de telles conditions, le service public d'Education du département et la gestion des personnels enseignants soient ou restent opérantes ? Le fonctionnement des écoles, le service public rendu aux usagers sont lourdement impactés et aucune continuité ne peut être assurée.

La FSU 23 attend donc de ce CDEN qu'un véritable travail autour de l'Ecole, travail qui passe par un dialogue ouvert et constructif dans l'intérêt de tous.

L'UNSA Education lit une déclaration.

I. Carte scolaire 1^{er} degré : ajustements de rentrée

Le Secrétaire Général présente les ajustements de rentrée qui ont été mis en place suite au CTSD du 5 septembre 2017.

Faux la montagne : ouverture d'une 3^{ème} classe sur moyens brigade

Le grand bourg : ouverture de la 6^{ème} classe sur moyens brigade

St Frion : ouverture de la 2^{ème} classe sur moyens brigade

Châtelus-Malvaleix : ouverture d'une ULIS école

Gel du poste animateur TICE G1/G2 pour création d'un poste psychologue de l'éducation nationale (fin en mars 2018)

Gel du poste d'adjoint à Martin Nadaud pour attribution provisoire d'un poste d'adjoint à Marie Curie (Bourganeuf)

Fabrice Couégnas indique que les journées non remplacées en Creuse pour l'année scolaire 2016-2017 étaient au nombre de 1800, soit plus que celles de la Haute-Vienne qui a plus de 4 fois plus d'élèves. Il précise que les problèmes rencontrés par la Haute-Vienne ont été solutionnés par l'apport de postes pour ouvrir des brigades. La Creuse pourrait bénéficier d'une telle mesure pour aplanir les difficultés : ce n'est pas le cas.

Fanny Tissandier rappelle que sur la ville de Bourganeuf on a fait une mesure en mars, non voulue par les personnels, et son contraire en septembre... Ecouter les personnels aurait pu éviter ces bouleversements...

Le SG indique que ce revirement s'explique par des problèmes de locaux...

Fanny Tissandier demande comment des problèmes de locaux n'ont pu être prévus à l'avance, dès la carte scolaire. Préparer un tel changement pour ne pas le mettre en place a été un vrai gâchis sur le plan humain et financier (le maire avait en effet aménagé une classe à Martin Nadaud pour ensuite la redéménager à Marie Curie).

Sandrine Gorgeon demande à nouveau sur quels moyens est prise l'ouverture de l'ULIS à Châtelus-Malvaleix. Le poste n'a pas été créé en carte scolaire, un appel à candidature a été lancé en juin. Le poste a finalement été créé provisoirement en septembre mais on ne sait pas sur quels moyens cette création s'est faite.

Le SG répond que cette création était prévue et qu'elle accueille 6, bientôt 7 élèves. La responsable de la DIPER indique qu'un poste de brigade avait été prévu sur Châtelus-Malvaleix mais que le personnel avait été prévu ailleurs avant la création du dispositif. Bref, c'est à nouveau un gel de brigade qui permet cette ouverture...

Fabrice Couégnas annonce qu'il y a des bonnes nouvelles avec les ouvertures de rentrée, bien qu'elles soient prises sur les moyens de remplacement. Il précise toutefois que ces aménagements auraient largement pu être anticipés car toutes ces situations étaient connues à la dernière carte scolaire, certaines même depuis plusieurs années. Il indique par ailleurs que la stabilité pédagogique est importante et que seule une ouverture en carte scolaire la permet. Il espère que l'on apportera des solutions pérennes à la prochaine carte scolaire.

Fabrice Couégnas revient sur le gel du poste d'animateur TICE. A l'époque où l'on parle de numérique à tout-va, les moyens en formation se réduisent de plus en plus... (de 3 animateurs TICE et 2 conseillers pédagogiques, on arrive à 1 ATICE et 1 CPC). Ce constat ne remet pas en cause la nécessité d'un poste de psychologue supplémentaire, pour rappeler les préconisations de l'UE sont d'un psychologue pour 700 élèves alors que l'immense secteur d'Aubusson compte 1500 élèves (pour un psychologue scolaire).

Le SG indique que le poste de conseiller pédagogique reviendra à la circonscription dès le mois de mars 2018. Il indique par ailleurs que le vœu déposé par la FSU23 pour une coopération avec le SDIC 23 en ce qui concerne le matériel informatique a reçu une réponse favorable et que le conseiller départemental numérique va entrer en contact avec eux.

C'est une victoire suite à une initiative de la FSU qui doit permettre une mutualisation des achats afin de réduire les coûts, homogénéiser les outils, faciliter les formations et la maintenance.

Le maire d'Aubusson indique que les problématiques de remplacement de l'année dernière ont des conséquences sur le départ des élèves vers l'école privée. Il précise que la subvention de la commune envers l'établissement privé est fonction du nombre d'élèves et que cette subvention a dû être largement revue à la hausse cette année.

Fabrice Couégnas rappelle que des situations sont toujours en attente : St Laurent, St Victor... et ne trouvent pas de réponses. Ces situations sont profondément injustes ! Aucune réponse n'est apportée...

II. Constats de rentrée dans le 1^{er} degré

153 écoles publiques en 439 classes dont 10 ULIS
8062 élèves constatés, 8070 prévus
Moyenne d'élèves par classes : 18,79 (18,85 hors ULIS)
-59 élèves Aubusson, -100 élèves Guéret 1, -41 élèves Guéret 2
25 élémentaires, 33 maternelles, 95 primaires
24 RPID, 8 RPIC, 12 écoles REP
P/E 6,89 en 2017.
Tendance à la baisse des naissances (INSEE)

18 collèges, 5 SEGPA, 4 ULIS
4379 élèves dont 212 en SEGPA et 48 en ULIS
Instruction à domicile
De 29 en 2011 à 59 à cette rentrée (39 1^{er} degré et 20 dans le 2nd degré)
CNED
De 68 en 2011 à 72 à cette rentrée

Le maire d'Aubusson interroge le Préfet sur le courrier envoyé demandant un recensement des élèves déscolarisés : y a-t-il un vrai problème en Creuse ou est-ce un courrier de simple vigilance ?

Le préfet indique qu'il pensait aux élèves scolarisés à domicile ou par le CNED, les élèves réellement déscolarisés étant complexes à atteindre.

Fabrice Couégnas indique que la baisse démographique est incontestable, mais qu'il y a des éléments qui peuvent nous inquiéter sur la baisse démographique du secteur public. Par exemple les départs vers le secteur privé représentent 10% de la baisse démographique de cette année. Le département perd 200 élèves dans le public quand le privé augmente de 20 élèves (10%). Le taux de scolarisation des moins de 3 ans a été plus que divisé par deux depuis 2007, alors même que le Ministère le prône et que les études montrent un fort bénéfice pour les élèves dans des milieux sociaux et territoriaux défavorisés. Quelles perspectives peut-on se donner pour tous ces éléments ?

Le représentant du Conseil Départemental indique qu'une des causes des départs vers le privé peut être la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en Creuse depuis 2013.

Le SG indique que l'instruction à domicile est un choix de vie mais qu'il manque de données pour savoir si ces élèves étaient déjà en dehors de l'école avant leur arrivée dans le département ou non.

Le maire d'Aubusson indique qu'au-delà des statistiques de naissance, il y a une réalité économique à prendre en compte sur les jeunes qui partent faire leurs études ailleurs et qui ne reviennent pas en Creuse.

La sous-préfète précise qu'en propos liminaire a été évoquée la mise à l'étude du territoire creusois pour un projet global innovant à la suite de la rencontre entre le président et les représentants creusois mardi. Au-delà du cadre de ce CDEN c'est à ce moment-là que pourront être évoquées des propositions pour la Creuse.

Fabrice Couégnas indique que les évolutions d'effectifs à une échelle départementale ou de circonscription ne peuvent suffire à étudier le territoire. D'autres échelles, plus fines, sont à prendre en compte pour chaque situation. De même l'étude des naissances sur le territoire ne peut suffire, le taux d'entrée (solde migratoire) dans le département doit lui aussi être pris en compte.

Fanny Tissandier rappelle que la baisse démographique étudiée globalement ne peut être la seule donnée prise en compte. En effet sur 4 ans, la Haute-Vienne a perdu 357 élèves et gagné 48 postes, la Corrèze a perdu 1105 élèves et gagné 11 postes alors que la Creuse a perdu 553 élèves et perdu 8 postes. Ces dotations interrogent, on n'y voit par ailleurs aucun lien entre la démographie et l'attribution de postes.

Le SG indique que les départements voisins n'ont pas le même P/E (nombre de professeurs par nombre d'élèves) et que c'est un indicateur à prendre en compte aussi.

Fabrice Couégnas rappelle que le P/E de la Corrèze est monté beaucoup plus vite que celui de la Creuse en 3 ans. Il indique aussi que le P/E du Cantal est beaucoup plus élevé que celui de la Creuse sur un territoire à forte ruralité, comparable au nôtre. Il revient sur les erreurs cumulées des départements voisins. Une année une erreur de plus de 200 élèves a été imputée à la Creuse l'année suivante, ces corrections n'ont jamais été appliquées pour les départements voisins pour des erreurs cumulées beaucoup plus élevées... Il précise que l'attribution des moyens se fait à partir des prévisions, très justes pour la Creuse et surévaluées pour les départements voisins... Il indique que, sans vouloir comparer avec les départements voisins, il serait bon d'introduire de l'équité et de la transparence tant au niveau académique qu'au niveau départemental.

Sandrine Gorgeon demande, après lecture des documents que tous les participants au CDEN connaissent depuis plusieurs années, ce qu'on fait après. Ce CDEN est déconnecté de la carte scolaire, que peut-on faire pour avancer, pour chercher des solutions, en dehors de toute pression chiffrée de la carte scolaire ?

Fabrice Couégnas demande à nouveau une réponse pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans qui est un enjeu capital pour une grande partie de la population de la Creuse. Une élévation du taux permettrait en plus de comptabiliser ces élèves dans les prévisions et pour les moyens. Quels moyens se donne-t-on pour améliorer l'accueil de ces élèves, la promotion de l'école auprès des familles concernées ?

Le maire d'Aubusson indique qu'il y a des accueils de petite enfance qui effectuent ce rôle de lien social dans certains secteurs mais qu'il faut effectivement réfléchir pour tous les usagers.

Le conseiller départemental d'Ahun indique qu'il y a aussi des parents qui font le choix de garder leurs enfants ou de le mettre en accueil petite enfance jusqu'aux 3 ans.

Stéphanie Durand précise que le choix est tout à fait légitime mais qu'il doit pouvoir être offert à tous les usagers de la même manière sur tout le territoire. Ce n'est pas le cas quand la commune ne possède pas d'accueil de petite enfance et que les conditions de scolarisation sont de 29, 32 prévus en janvier, comme à l'école de Saint-Victor.

Fabrice Couégnas demande quels moyens se donne-t-on pour offrir le choix aux familles de la scolarisation des moins de trois ans ? Quels moyens se donne-t-on pour les problèmes liés à la grande difficulté, quand il n'y a pas assez de RASED, de psychologues et que les collègues se retrouvent seuls à prendre en charge les élèves concernés ? Quels moyens se donne-t-on pour juguler les non-remplacements ?

Le SG indique qu'il a bien entendu les demandes ainsi que celles formulées précédemment de « mieux d'école » et d'équité entre les écoles. Il précise que c'est en ce sens qu'il faudra préparer la prochaine carte scolaire et les suivantes.

C'est une nouveauté appréciable de pouvoir faire un diagnostic partagé de la situation : il convient désormais d'apporter des solutions.

Le maire d'Aubusson demande au Préfet et au représentant du conseil départemental si la « fenêtre » ouverte après le rendez-vous d'élus creusois à l'Élysée peut servir d'ouverture à ces discussions.

Le Préfet indique que le Président a effectivement demandé un travail en ce sens sur le territoire pour faire un « exemple d'hyper-ruralité », un « laboratoire d'idées ». Il indique qu'il est preneur de toutes idées venant de l'ensemble de la communauté éducative représentée dans ce CDEN.

Fabrice Couégnas rappelle que, si la question des moyens n'est pas forcément la première entrée, il faut qu'ils entrent dans la discussion assez rapidement. En Haute-Vienne, les problèmes de remplacement ont été résolus par l'apport de moyens supplémentaires, cela reste une question importante à ne pas négliger. 1800 jours d'absence sur 162 jours de classe... cela correspond à peu près à 11 postes !

Il ajoute que la question des transports scolaires est très importante, et que, bien qu'elle ait été posée 3 fois au niveau départemental et 2 fois au niveau académique, aucune réponse n'a à ce jour été apportée concernant le futur financement des transports : gratuité, 90%, 85%... Il indique la nécessité de convergence des politiques publiques dans la même direction : les transports scolaires peuvent avoir un effet important et/ou catastrophique sur :

- L'accès des élèves aux écoles et donc le maillage des écoles
- L'accès à une orientation choisie ou, au contraire, subie du fait de l'impossibilité de se rendre à l'établissement ou du fait d'un coût trop important.

Le préfet demande à la FSU et à l'UNSA un écrit de leurs propositions et rappelle la « fenêtre » ouverte par l'Élysée jusqu'à la fin de l'année civile.

Stéphanie Durand indique qu'il y a des effets dans l'éducation prioritaire, mais que la définition de l'éducation prioritaire ne contient aucun indicateur sur la ruralité... Peut-être faut-il créer des indicateurs de « politique de la ruralité », comme cela a été fait pour les zones « politique de la ville » ?

Stéphane Picout indique qu'il a entendu des idées de la part des représentants du personnel, des représentants des élus, un début de réponse de l'Etat disant qu'il a aussi des idées et qu'il lancera la réflexion mais qu'il attend aussi des idées de la part de l'Education Nationale. Il demande quelles sont les propositions de l'Etat.

Le SG indique que la réflexion prendra en compte tous les éléments discutés ce jour et lors de la carte scolaire mais que ça se fera certainement à moyens constants.

Fabrice Couégnas propose deux vœux au titre de la FSU.

- Vœu AESH et sorties scolaires

La FSU 23 demande que la participation des AESH aux sorties scolaires, y compris avec nuitée(s), soit autorisée, sur la base du volontariat, pour éviter toute pratique discriminatoire qui conduirait un élève en situation de handicap à être empêché de participer aux activités pédagogiques proposées.

Vote pour à l'unanimité

- Vœu AESH en ULIS et temps périscolaire

Les élèves en situation de handicap participent aux temps périscolaires (garderie, cantine) le plus souvent sans accompagnant. Cette participation peut être problématique voire remise en cause dans certains cas faute d'accompagnement ce qui constitue alors une discrimination inacceptable. La FSU 23 demande qu'une réflexion soit engagée entre les collectivités territoriales et l'Education Nationale pour prendre en charge les compléments de services des accompagnants sur ces temps-là.

Vote pour à l'unanimité

III. Questions diverses

Rythmes scolaires : quelle possibilité pour les écoles à 4 jours et demi de conserver leurs rythmes ?

Le SG répond que le décret sur les rythmes scolaires reste valide et les communes auront encore toute liberté.

Un nouveau décret indique que le fonds pour les activités périscolaires sera toujours disponible pour les écoles restant à 4 jours et demi. Le Ministre réfléchit à un grand plan « Mercredi » pour les communes qui sont repassées à 4 jours.

Fabrice Couégnas demande si les documents projetés pourront être transmis aux représentants des personnels. Il demande aussi si des indicateurs statistiques pourraient être fournis comme les taux de réussite en 6^{ème}, au DNB, au BAC, les taux d'orientation...

Le préfet remercie les participants et indique qu'il a trouvé cette réunion constructive. Fin des travaux à 19h00.